

Commune du Dévoluy
Département des Hautes-Alpes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 avril 2016
PROCES VERBAL

L'an deux mille seize et le 5 avril à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 29 mars, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Jacqueline PUGET, Maire.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14

Présents : Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Armelle DAMY, Cécilia JOUVE, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX, Henri SERRES

Excusés : Alain CHAIX, Marie-José CAYOL

Pouvoirs : Marie-José CAYOL a donné pouvoir à Christine ROUX

Secrétaire de séance : Armelle DAMY

Mme le Maire remercie Mme Villoin, trésorière de la Commune, de sa présence.

I. Vote des budgets primitifs

I.1 Budget Général

Le Maire présente le projet de budget qui s'équilibre en fonctionnement à 7 801 852.04 € dont 894 954,79 € de report de l'excédent de fonctionnement 2015 et en investissement à 5 730 213.82 € dont 2 376 209,22 € de report de déficit d'investissement 2015 et 105 301,16 € de restes à réaliser en dépenses et 184 866,82 € en recettes.

Section de Fonctionnement - Détail par chapitre :

Dépenses :

Charges à caractère général	1 727 900 €
Charges de personnel	2 150 000 €
Atténuation de produit (FNGIR)	209 000 €
Autres charges gestion courante	743 000 €
Charges financières	367 050 €
Charges exceptionnelles	159 000 €
Dépenses imprévues	8 360 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 164 310 €
Virement à la section d'investissement	1 622 643 €
Opération d'ordre	14 899 €
Total	7 801 852 €

Recettes :

Atténuation de charges (remboursement assurance personnel)	70 000 €
Produits des services	860 000 €

Impôts et taxes	2 415 000 €
Dotations et participations	1 690 830 €
Autres produits de gestion courante	949 915 €
Produits exceptionnels	921 152 €
Recettes réelles de fonctionnement	6 906 897 €
Résultat reporté 2015	894 954 €
Total	7 801 852 €

Jacqueline PUGET précise que le BP est proposé sans augmentation des taxes des impôts locaux. Les taux sont les suivants :

TH : 17,90 %, TFB : 16 %, TFNB : 81,25 %, CFE : 21 %.

Le conseil à l'unanimité fixe les taux ci-dessus pour 2016.

Section d'investissement – détail

Dépenses

Opération 20	Acquisition de matériel	234 200 €
Opération 25	Travaux sur réseaux	96 610 €
Opération 27	Voirie communale	180 000 €
Opération 28	Chemins ruraux	48 000 €
Opération 32	Aménagement La Joue du Loup	69 200 €
Opération 33	Aménagement Superdévoluy	25 000 €
Opération 35	Aménagement villages et hameaux	46 250 €
Opération 40	Bâtiments communaux	374 380 €
Opération 41	Cabanes pastorales	30 920 €
Opération 45	Centre sportif	44 700 €
Opération 46	Centre de Bien Etre	980 000 €
Opération 49	Signalétique	75 840 €
Opération 51	Activités Pleine Nature	89 890 €
Opération 52	Espace MUSEO	19 289 €
Opération 55	Domaine Nordique	20 484 €
Total dépenses d'équipement		2 294 203 €

1 641	Remboursement capital de la dette	953 700 €
	D 001 Solde D'exécution reporté	2 376 209 €
	Restes à réaliser 2015	105 301 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 730 213 €

Recettes Investissement - recettes

Subventions	1 070 561 €
FCTVA	300 600 €
TAM	120 000 €
1068 Excéd fonct, capitalisé	2 296 643 €
Virement de la section fonctionnement	1 622 643 €
Opération d'ordre	14 899 €
Restes à réaliser 2015	184 866 €
Total	5 730 213 €

Jean-Marie BERNARD : concernant l'Eglise de la Cluse et notamment la nécessité de restaurer la voûte qui s'effondre et, de manière générale, la rénovation de l'intérieur, il avait été prévu lors des premières réunions de préparation budgétaire, d'inscrire une somme de 50 000 € HT. Il est ensuite apparu que cette somme était insuffisante ; la commune de la Cluse avait monté un dossier de rénovation globale qui va être mis à jour durant l'année 2016 et des financements recherchés. En 2017, cette opération sera inscrite au BP.

Centre de Bien-être : les sommes inscrites correspondent aux dépenses prévisionnelles sur l'année 2016. Les travaux devraient commencer en septembre 2016 ; le marché public va être très prochainement lancé. Actuellement sont acquises les subventions de la Région. L'Etat devrait se positionner ; une demande à hauteur de 20 % des 6 080 000 € de coût prévisionnel a été faite et le Département devrait suivre à hauteur de 20 % également. En 2017, l'opération totale sera affichée.

Espace Muséographique : le programme devrait également figurer sur le BP 2017 dans son ensemble car les financeurs sont très intéressés par ce projet.

Cécilia JOUVE : un tracto à 200 000 € ?

Jean-Marie BERNARD : Ce n'est pas un tracto mais un tracteur équipé pour déneiger d'une lame, d'une éparreuse, faucheuse. Ce qui explique le coût élevé.

Alain LAURENS : concernant les cimetières, il faudrait également prévoir accès au vieux cimetière d'Agnières qui passe devant chez lui. Ce chemin communal est également utilisé par les personnes de la Chasse au Trésor Altair. Il souhaiterait y réaliser un trottoir à ses frais, et demande aussi la réfection du mur.

Le Maire : ce n'est pas le moment de discuter de cela lors du vote du BP. On en reparlera.

Jean-Claude MICHEL : signalétique ?

Le Maire : c'est la première tranche d'une opération qui se réalisera en 2 ans. Elle consiste à mettre en place une signalétique d'information des commerces, services publics, etc....

Thomas MICHEL : peut-on avoir des explications sur l'article 6815 - provisions et les 800 000 € inscrits ? Même si les conseillers ont eu une information lors d'une réunion avec l'avocat de la commune, la population doit être au courant du problème rencontré par la commune.

Jean-Marie BERNARD : cette dépense prévisionnelle concerne un contentieux avec le promoteur immobilier de la résidence Hameau du Puy à Superdévoluy. A l'époque, une convention a été signée prévoyant que le promoteur participait à la réalisation des équipements publics en versant une redevance. Une somme d'environ 575 000 € a été versée par le promoteur. En 2011, le promoteur a saisi le Tribunal Administratif au motif que la commune a perçu indûment cette somme. Un mémoire en défense a été produit en fin d'année 2011. La suite a été particulière avec un problème au TA au niveau du transfert de l'affaire au niveau gestion informatique avec des conséquences dans l'information faite ensuite à notre avocat et en juin 2015, le TA a statué en condamnant la commune à rembourser cette somme plus les intérêts sans que nous soyons représentés en séance. Un appel a été déposé et actuellement une action est en cours pour demander un arrêt suspensif qui éviterait à la commune de verser de l'argent au promoteur avant la décision en appel.

Thomas MICHEL : notre avocat a donné des explications sur le problème rencontré qui a conduit à une non-représentation de la commune. Il trouve celles-ci légères et, est pessimiste sur les suites.

Alain LAURENS : pourquoi le produit de la Taxe de séjour est-il plus bas qu'en 2015 ?

Passage du forfait au réel pour les résidences et réforme de la taxe qui exonère les mineurs plus baisse fréquentation.

Le Conseil à l'unanimité approuve le BP 2016 du budget général.

I.2 Budget Eau et assainissement STEP

Section d'exploitation – Dépenses

Charges à caractère général	771 528 €
Charges de personnel	150 000 €
Atténuation de produit	136 400 €
Charges financières	92 000 €
Opération d'ordre	298 502 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 488 430 €

Section d'exploitation – recettes

Produits des services :	928 000 €
Vente d'eau, Redevance assainissement	
Autres produits gestion courante	32 000 €
Produits exceptionnels	2 000 €
Opérations d'ordre	139 778 €
R 002 Résultat reporté	386 652 €
Total recettes	1 488 430 €

Section d'investissement – Dépenses

Dépenses	Montant
Frais d'études (schémas eau et assainissement)	15 300 €
Frais d'études (télérelève et conformité captage)	33 000 €
Réseaux eau	528 000 €
Stations de pompage	495 000 €
Emprunts (capital)	130 000 €
Opérations d'ordre	139 778 €
Restes à réaliser 2015	67 520 €
Total dépenses	1 430 643 €

Section d'investissement – Recettes

Recettes	Montant
Subventions	318 373 €
Emprunt	500 000 €
Opérations d'ordre	298 502 €
Restes à réaliser 2015	26 925 €
R 001 positif reporté	286 843 €
Total recettes	1 430 643 €

Jean-Marie BERNARD : l'emprunt de 500 000 € concerne le programme de sécurisation de la ressource en eau qui est prévu sur 2 ans. Depuis 10 ans, de nombreux travaux ont été réalisés permettant une gestion optimale des apports en eau tant pour la consommation humaine que pour l'enneigement artificiel malgré la demande croissante. Ce programme 2017 clôt ces investissements de sécurisation. A noter qu'avec la mise en place de la télésurveillance en 2015 et le projet de sectorisation prévu, on pourra gérer le réseau d'eau quasiment en temps réel.

Alain LAURENS : qu'en est-il de la rumeur de transfert de la compétence eau et assainissement aux Communautés de communes ?

Jacqueline PUGET : ce n'est pas une rumeur ; ce transfert est prévu par la loi en 2020

Jean-Marie BERNARD : d'ici là, peut-être qu'un changement législatif aura modifié cette décision qui est une bêtise en milieu rural.

Le conseil à l'unanimité approuve le BP du budget annexe Eau et assainissement STEP.

I.3 Budget annexe Lotissement Les Lapiaz

Section de fonctionnement équilibrée 350 028 €

En dépenses : 45 755 € de sorties de stocks de terrains vendus
et 121 152 € de transfert partiel (au Budget Principal) de la plus-value
En recettes : 350 000 € pour le 002 (report résultat de 2015)

Section d'investissement équilibrée : 228 875 €

En dépenses : 120 000 € de remboursement d'avance au BP
En recettes : 45 775 € de sorties des stocks

Mme VILLOIN précise que ce budget devra être maintenu tant que le lotissement ne sera pas vendu. Néanmoins, les plus-values peuvent être versées au budget général au fur et à mesure. Jean-Marie BERNARD confirme qu'il n'y a que 3 lots vendus. Un autre était prévu avant l'hiver mais la personne n'a pas confirmé.

Le Conseil à l'unanimité approuve le BP 2016 du budget annexe Lotissement les Lapiaz.

2. Bilan de la concertation PLU

La procédure de concertation mise en place est récapitulée par Jacqueline PUGET :

1) Délibération prescrivant l'élaboration du PLU :

Délibération du 13 février 2013.

Publiée dans Alpes et Midi le 27 septembre 2013

Affichée en Mairie (elle est toujours affichée !)

Sur le site Internet de la Mairie, création d'une rubrique « ELABORATION DU PLU ». Cette rubrique a été régulièrement alimentée en fonction de l'avancement du projet.

1^{er} document mis en ligne : délibération du 13/02/2013

Information diffusée dans le numéro d'avril de Dévoluy et Nous et dans la Newsletter de la Commune de novembre 2013.

Certaines infos ont aussi été diffusées sur la page Facebook de la Commune.

Un registre a été ouvert en Mairie pour recueillir les observations et demandes du public.

Nouvel article dans Dévoluy et Nous de janvier 2014

2) Diagnostic agricole

16 octobre 2013 : Réunion d'information et de concertation avec les agriculteurs (convocation du 20/09/2013).

Info dans Dévoluy et Nous de novembre 2013

22 mai 2014 : rendu du travail fait par la Chambre d'Agriculture. Réunion publique avec les agriculteurs.

Article mis en ligne sur le site et dans la newsletter de juin 2014.

Le diagnostic a lui aussi été mis en ligne

3) PADD

La présentation au Conseil Municipal du projet de PADD a été mise en ligne et une information est parue dans la newsletter de février 2015.

Le projet de PADD a lui aussi été mis en ligne.

Information sur le débat du PADD dans la newsletter de juin 2015 et sur le site.

4) Affichage des plans de zonage :

Les projets de plans ont été affichés du 24 juin au 15 octobre 2015 à la Mairie. Ils étaient consultables par le public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Un encart a été diffusé dans Dévoluy et Nous de juillet 2015 et dans la newsletter de juin 2015.

L'information a été diffusée sur le site.

En janvier 2016, un article a été diffusé dans Dévoluy et Nous sur la fin de la concertation.

Pour info : Dévoluy et Nous : 568 abonnés + diffusion dans tous les Offices de Tourisme du Dévoluy.
Newsletter : 259 abonnés

Personnes publiques associées :

- Notification de la délibération : courrier du 25/09/2013
- Réunion d'information du 11/12/2014
- Réunion sur projet de zonage et docs du 25/06/2015

Jacqueline PUGET rappelle que l'effort pour réduire les zones constructibles est très important passant de 50 ha à 20. Néanmoins, l'objectif fixé par le SCOT était de 16ha. Le projet va être présenté aux Personnes Publiques Associées tel quel.

Thomas MICHEL : y a-t-il eu beaucoup de réclamations

Jacqueline PUGET : oui, elle a reçu près de 45 personnes, Mme SERRES, chargée de l'urbanisme beaucoup plus et on a réceptionné plus d'une centaine de courriers. Elle est consciente que pour certaines familles l'impossibilité de prendre en compte leurs demandes est un drame car cela remet en cause des arrangements familiaux, des héritages mais on n'a pas le choix.

Elle précise également que si on augmente notre surface constructible, on prend le « surplus » à d'autres communes.

Jean-Marie BERNARD : le SCOT est un document d'orientation. L'exercice a été plus difficile pour la commune nouvelle que s'il avait été mené par les ex communes isolément. Au stade d'enquête publique, chacun pourra faire valoir ses arguments ; si le commissaire émet un avis favorable, on pourra le suivre.

Le Maire rappelle que l'approbation de la concertation est un élément indispensable avant l'arrêt du PLU.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le bilan de la concertation.

3. Arrêt du PLU

Retrait de ce point de l'ordre du jour.

4. Emprunt de 500 000 € Budget Eau et Assainissement STEP

Les explications ont été données lors du vote du BP 2016. Le Maire présente l'analyse du conseiller financier de la commune et propose de retenir la proposition de la Banque Postale qui est de 1,93 % sur 20 ans avec échéance trimestrielle.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

5. Abandon de la source des Sagnes

La source des Sagnes alimentait le hameau de Rioupes. Compte tenu de la mauvaise qualité des eaux de cette source et des nombreuses analyses non conformes, le Schéma directeur de l'eau potable prévoyait parmi les travaux prioritaires d'alimenter avec une autre ressource le hameau de Rioupes. Ce qui a été fait en 2015 avec le raccordement du hameau au réseau de la Joue du Loup.

Considérant la mauvaise qualité de l'eau de cette source, il est proposé de l'abandonner.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'abandonner la source des Sagnes.

Via Souterrata : demandes de subvention

Le comité départemental de Spéléologie a présenté en 2014 un projet d'aménagement d'une « via souterrata » (via ferrata souterraine) dans le Trou de la Tune à Superdévoluy. Ce projet n'a pas été mis en œuvre en 2015 car répondant aux objectifs prioritaires de l'Europe de mise en valeur des ressources patrimoniales des territoires, il pouvait bénéficier d'aides financières intéressantes. Il a été inscrit dans le programme d'action de l'Espace Valléen Buëch Dévoluy et reçu un accueil favorable. Un appel à candidature a été émis par la Région, gestionnaire pour la période 2014/2020 des crédits européens, et il est possible de déposer ce projet avant la fin avril pour une programmation européenne en octobre 2016. Le coût prévisionnel est de 83 000 € HT.

Thomas MICHEL : pourquoi ce projet ne serait pas porté et financé par la CCBD qui investit dans Céüze et pas sur le Dévoluy.

Jean-Marie BERNARD : on prend la délibération et on demande à la CCBD d'intervenir en lieu et place de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet présenté, décide de solliciter des aides financières auprès des différents partenaires selon le plan de financement suivant :

✓ Europe (POIA) :	41 500 €
✓ Etat (CIMA-FNADT) :	12 450 €
✓ Région :	12 450 €
✓ Autofinancement :	16 600 €

3. Espace muséographique : demandes de subvention

Lors du conseil de Février ce point avait déjà été abordé mais n'ayant aucune information sur le positionnement des financeurs, la délibération n'avait pas été envoyée. Depuis, il a été décidé au niveau de l'Espace Valléen de déposer ce dossier dans le cadre de l'appel à candidature européen avant la fin avril. La dernière réunion avec les deux cabinets d'architectes et scénographiques a permis d'affiner le coût prévisionnel à 3 470 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

✓ Europe (FEDER – POIA) :	694 000 €
✓ Etat (CIMA) :	104 100 €
✓ Région :	520 000 €
✓ Département :	347 000 €
✓ Autofinancement :	1 804 900 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté, sollicite les aides financières selon le plan de financement présenté et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches permettant de mener à bien ces demandes d'aides financières et à signer les différents documents afférents.

4. Mère Eglise : demande de subvention

Une étude a été réalisée par M. Trubert, architecte des monuments de France pour la rénovation intérieure de Mère Eglise. Lors de cette étude, est ressorti que des travaux urgents devaient préalablement être faits : travaux de stabilisation et de confortement de l'édifice, reprise du clocher, restauration de la couverture de la nef, assainissement périphérique. Le coût total de ces travaux a été estimé à 440 000 €. La DRAC a accepté de financer une partie de la maîtrise d'œuvre permettant de réaliser le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux. Cette étude sera menée cette année. La DRAC propose d'inscrire dans son programme 2016 une partie des travaux : 330 000 € pour lesquels elle attribuerait 50 % de subvention soit 165 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté, sollicite les aides financières selon le plan de financement présenté, et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches permettant de mener à bien les demandes d'aides financières et à signer les différents documents afférents.

5. AFP de la Cluse : désignation de représentants

Mme le Maire expose qu'une réunion a eu lieu en présence de la DDT, de Mme VILLOIN et des représentants de l'AFP pour relancer cette dernière. Etant une association foncière autorisée, elle relève de la comptabilité publique. La commune devra donc établir sa comptabilité. Une AG aura lieu d'ici fin avril pour régulariser ces trois dernières années de non fonctionnement. La commune est représentée par le Maire et 2 représentants à désigner.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Guy MICHEL et Jean-Claude MICHEL.

A noter qu'au préalable le Maire souhaite que l'harmonisation des tarifs de location des communaux aux groupements pastoraux et à l'AFP souhaités par ces derniers ait lieu. Elle réunira les différents présidents très prochainement.

Questions diverses

Le Maire demande également que le Conseil qui vient de voter lors du vote du BP une enveloppe globale de subventions, attribue la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme du Dévoluy.
A l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue 580 000 € à l'OT du Dévoluy et autorise Le Maire à signer la convention.

Thomas MICHEL : quelle conséquence pour la situation de la chasse dans le Dévoluy, de l'amendement prévoyant le maintien possible des sociétés de chasse en cas de création de commune nouvelle.

Jean-Marie BERNARD et Jacqueline PUGET : pas rétroactif, et nous sommes créés depuis 2013. De plus, il semble que l'amendement porte sur les ACCA et nous avons 2 ACCA et 2 sociétés de chasse. Le Préfet prévoit la création d'une ACCA comme prévu dès que la phase enquête auprès des propriétaires fonciers sera terminée.

Jacqueline PUGET : informations diverses :

- contentieux avec une locataire qui n'a jamais payé son loyer. La commune a fait recours auprès de la Banque de France pour éviter qu'elle soit déclarée insolvable.
- le débit de tabac de Noëlle MONTAGARD va passer permanent (et non plus saisonnier).

Jean-Marie BERNARD : invite à réfléchir à l'avenir du Dévoluy et l'utilisation de nos remontées mécaniques. Il faut se poser les vraies questions sur l'avenir des stations de montagne d'autant plus que la Région a montré sa volonté d'aider les stations pour les sécuriser sur les 30 ans à venir. Il faut réfléchir à un plan de développement, un vrai projet station comme en 1998. Rapidement se mettre autour d'une table pour dessiner le Dévoluy dans 25 ans, dans une génération : dans le domaine des Remontées mécaniques, de l'enneigement artificiel, de la diversification, avec un projet chiffré, mettant en avant opportunités et enjeux. Il faudra être ambitieux en termes de risque que le conseil municipal va être prêt à prendre pour les années futures.

Thomas MICHEL : faudra se donner les moyens de monter plus haut vers le ViAiPi, revoir les fronts de neige des 2 côtés. Pourquoi pas une route et des parkings là-haut ; faire un « Dévoluy 2 000 ».

Les activités que l'on fait à 1 500 m les faire à 2 000m. Il faut anticiper le plus possible.

JMB : à l'Alpe d'Huez, ils vont faire de la neige artificielle à 3 000 m !

Thomas MICHEL : a rencontré les copropriétaires des Issards et de Plein Sud qui lui ont dit vouloir créer une SEM et construire une piscine à Superdévoluy en faisant appel à des privés pour la construction. Ensuite, ils demandent à la commune d'en assurer le fonctionnement.

Jean-Marie BERNARD : démarche intéressante pourquoi pas mixer public/privé ? Le plus difficile, c'est la décision des copropriétaires. Ensuite, si chaque copropriétaire met 2 000 € via un emprunt, la commune peut envisager de réaliser ce projet.

Le Maire : va les rencontrer prochainement. Ils lui ont déjà soumis cette idée l'an dernier. Plusieurs questions : quel terrain ? Que vont-ils demander ? Une gratuité à vie pour les copropriétaires ayant

participé au financement de l'investissement ? Qui va financer les études ? A combien vont se chiffrer les frais de fonctionnement ?

Thomas MICHEL : l'ESF va enlever son chalet du front de neige à la Joue. Est-ce que l'ESI va le faire également ?

Le Maire : a dit au directeur de l'ESF de ne pas l'enlever. Est-ce que l'ESF a, comme promis mis à dispo son chalet à l'OT ? A noter que la convention de mise à dispo du terrain n'a pas encore été signé. Les conventions des locaux arrivent à échéance en fin d'année. Vu le projet de Maison Médicale à la Joue, la nouvelle aura une durée plus courte et précise qu'elle n'a pas apprécié l'attitude des moniteurs lors de la visite des locaux avec l'urbaniste chargé par la commune de rédiger le programme de la Maison Médicale avec les professionnels de santé.

Séverine BERSAC : où en est le projet de maison de santé ?

Le Maire : le programme préalable à la consultation pour la maîtrise d'œuvre et la recherche de financement est en cours de rédaction. Bernard Faye a rencontré tous les professionnels de santé afin de recenser leurs besoins.

Thomas MICHEL : on va arriver à une opération de près de 500 000 € ?

Le propriétaire du LOFT à Superdévoluy demande à prendre la parole. Mme le Maire lui donne l'autorisation d'intervenir.

Il souhaite que le conseil municipal revienne sur la décision de fermeture des bars et restaurants de Superdévoluy fixait à 1h alors que l'arrêté préfectoral a autorisé par dérogation 2 h au Dévoluy. Il est très motivé et vu la situation de son bar en sous-sol, les gens ne viennent pas en journée mais après le ski. Il fait beaucoup d'évènements, a des projets et cette fermeture à 1 h est très pénalisante pour son avenir.

Jean-Marie BERNARD rappelle l'historique de la décision : les commerces à Super sont situés dans le Bois d'Aurouze avec beaucoup de logements. Les nuisances sont telles que pour éviter les problèmes et pour faciliter le travail des gendarmes, on laisse le travail de nuit aux boîtes de nuit en des lieux très précis ; par contre, il est vrai que pour le loft situé en sous sol, les nuisances ne sont pas les mêmes que dans les étages.

Thomas Michel : équipe du Loft très dynamique et motivée avec animations et de l'évènementiel.

Le Maire : le problème c'est qu'elle ne pourra pas donner autorisation à l' l et la refuser aux autres. A Super, c'est différent qu'à la Joue où les commerces ne sont pas dans un immeuble. Mais précise qu'il faut y réfléchir et que la décision ne sera pas prise ce soir.

Jean-Marie BERNARD : La situation du Loft est un peu particulière par rapport aux autres.

La séance est levée à 19H30.



